



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-huit novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 21 novembre 2023.

**PRÉSENTS** : M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Olivier DUPORT et M. Olivier GUILLOU, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : M. Éric DUPORT donne pouvoir à M. Éric JOSEPH et M. Olivier GUILLOU donne pouvoir à Mme Annie TAVENNEC.

Monsieur Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.

~~~~~

### **1.7 : COMMANDE PUBLIQUE - ACTES DIVERS ET SPÉCIAUX :**

#### **2023-78. ORLÉANS MÉTROPOLE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE :**

Monsieur le Maire expose :

Orléans Métropole est détentrice de la compétence eau potable sur les 22 communes de son territoire « *de plein droit, en lieu et place des communes membres* » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en tant que Communauté Urbaine, puis en tant que Métropole depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, conformément à l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Conformément aux dispositions de l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un Établissement Public de Coopération Intercommunale doit être destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable.

Monsieur le Maire présente le rapport 2022 du service d'eau potable d'Orléans Métropole.

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de l'eau potable. Ainsi, il vise à renseigner, d'une part les élus métropolitains, d'autre part le grand public. Il doit être clair, simple et permettre aux usagers de mieux comprendre l'organisation générale des services d'eau potable, ainsi que les projets de développement (travaux, extension de réseaux, changement de mode de gestion, etc.).

Depuis 2003, ce rapport est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), en vertu de l'article L. 1413-1 du CGCT. Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

Ce dernier est mis à la disposition du public dans les conditions prévues par les articles L. 1411-13 et L. 1411-14 du CGCT.

Par délibération en date du 28 septembre 2023, le Conseil Métropolitain d'Orléans Métropole a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable relatif à l'exercice 2022 et l'a transmis pour information au Conseil Municipal de la Ville d'Ormes.

**Le Conseil Municipal en prend acte.**

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 29 novembre 2023.

Le Maire,

Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 30 novembre 2023.

Publié ou notifié le : 30 novembre 2023.

